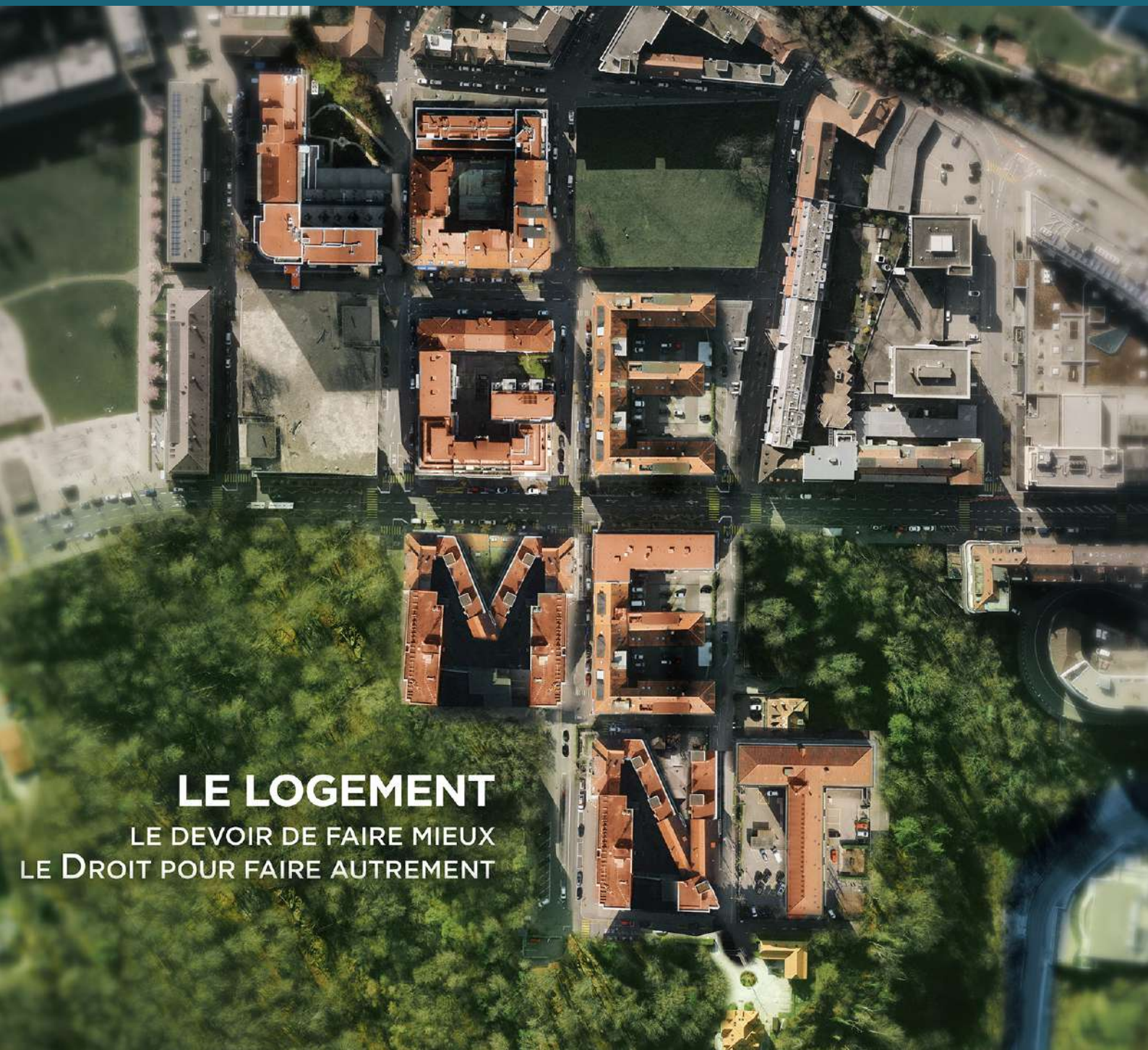




PROGRAMME

DEAUVILLE 27-28-29 SEPTEMBRE 2023

119^e CONGRÈS
DES
NOTAIRES DE FRANCE



LE LOGEMENT

LE DEVOIR DE FAIRE MIEUX

LE DROIT POUR FAIRE AUTREMENT

Organisé par :



—ASSOCIATION—
CONGRÈS
DES
NOTAIRES DE FRANCE

En étroite collaboration
et avec le soutien de :



UNOFI
CHACQUE PATRIMOINE EST UNIQUE

Avec le soutien de :



AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



119^e CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE

Des travaux construits dans une large concertation

Les travaux du congrès sont élaborés dans l'écoute d'experts reconnus dans leur domaine. Ce travail d'échange et de recherche donne naissance à :

- un ouvrage, qui dresse le bilan du droit applicable au thème choisi, confronté à la réalité de la pratique professionnelle,
- un temps fort démocratique et politique, annuel de 4 000 professionnels faisant le lien entre les notaires et les pouvoirs publics construit autour de plénières et de formations,
- une série de propositions d'amélioration du droit et de la pratique professionnelle débattues et votées lors du Congrès.

Les membres du Congrès ont rencontré une cinquantaine d'experts :



Un rapport largement documenté

Chaque rapport nécessite deux années d'élaboration. Les thèmes, d'intérêt juridique général, sont issus de la pratique quotidienne notariale. Ils ont pour vocation de faire progresser la recherche et la pratique juridique. Ils mêlent réflexion théorique et solutions concrètes, recommandations, exemples de clauses et de cas pratiques.

Le rapport est offert aux notaires de France, aux hautes juridictions, aux universités, aux autorités professionnelles concernées, aux pouvoirs publics.

- Format papier
- Formats numériques en libre consultation et téléchargement sur : www.rapport-congresdesnotaires.fr et sur le portail des 5 Cridon.



Le meilleur des congrès disponible à tout moment

LA PLATEFORME CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE est l'outil qui vous permet de vous inscrire, participer aux débats, voter les propositions, découvrir les exposants, revoir les contenus pendant 1 an.

+ de 100 séquences vidéos à voir ou revoir.

L'accès à LA PLATEFORME CONGRES DES NOTAIRES DE FRANCE se fait en quelques clics et s'installe sur votre mur d'application de smartphone !

Pour y accéder :
www.congresdesnotaires.fr
<rubrique> LA PLATEFORME CONGRES DES NOTAIRES DE FRANCE



Un congrès qui s'efforce d'être responsable

L'Association Congrès des Notaires de France (ACNF), organisatrice du Congrès, mène son activité en s'efforçant de suivre une démarche de développement durable. Consciente de la complexité des enjeux environnementaux et sociétaux dans la filière événementielle, l'association invite chaque acteur à se mobiliser dans cette responsabilité collective.



AMÉLIORER LA VIE DES FRANÇAIS PAR DES PROPOSITIONS RÉALISTES ET PRAGMATIQUES SUR LE LOGEMENT, TELLE EST L'AMBITION DU 119^e CONGRÈS



M^e Yves DELECRAZ
Président
119^e congrès des notaires de France



M^e Sophie SABOT-BARRET
Présidente
Conseil supérieur du notariat

Le logement est, pour la première fois, le thème central de notre Congrès.

Il est au cœur des préoccupations quotidiennes des Français et au centre d'enjeux majeurs pour leur avenir : enjeu social car il faut mieux loger les Français, enjeu économique car le bâtiment est l'une des plus importantes filières industrielles et enjeu écologique avec les gaz à effet de serre et l'artificialisation des sols.

Nous sommes partis d'un constat : la crise du logement dure depuis 30 ans, avec un objectif : faire mieux et pour cela, faire autrement.

Nous avons abordé ce sujet chronologiquement, de la production du logement à sa transmission :

La première commission « Développer l'offre de logement » étudie l'ensemble des moyens mobilisables pour faciliter la production de logements en construisant mieux mais aussi en transformant l'existant ; face à l'urgence, il faut réinstaurer un lien de confiance entre les différents acteurs pour replacer le logement au centre du jeu.

La deuxième commission « Favoriser l'accès au logement » s'intéresse au parcours résidentiel des Français de la location à l'accession ; il est nécessaire d'harmoniser les différents statuts locatifs et de maîtriser les coûts en proposant des modes alternatifs à la propriété classique.

La troisième commission « Pérenniser son logement » s'invite dans le salon des Français ; elle s'intéresse à la protection du logement et à son adaptation pour répondre aux besoins de ses occupants et aux évolutions du logement lui-même en particulier face au changement climatique.

Au cœur de notre économie, au cœur des patrimoines, au cœur de la vie des Français, le Logement attendait son Congrès des Notaires de France !

Avec ce thème placé pour la première fois au centre de sa réflexion, l'équipe du 119^e congrès et, avec elle, le notariat tout entier abordent plusieurs des défis majeurs de notre temps, à la croisée du social, de l'économie et de l'environnement. Défi de l'aménagement urbain, défi de la démographie, défi de la transition énergétique... Comme la loi « Climat et résilience » dont les objectifs sont fixés à 2050, ce thème nous projette dans l'avenir, un avenir à redessiner et sur lequel nous pouvons peser.

Il nous inscrit aussi dans le présent, celui de la vie quotidienne des Français. À Deauville, Yves Delecraz et ses équipes nous préparent un congrès d'actualité et de responsabilité.

Attentifs aux évolutions des modes de vie des Français, à l'écoute des réflexions qui traversent notre société, conscients des enjeux de demain, nous savons que beaucoup est à améliorer, que beaucoup est à créer, pour le logement et son environnement législatif, réglementaire et fiscal.

Les propositions du 119^e Congrès, affinées par les débats approfondis qui sont la marque de fabrique de nos congrès et auxquels chaque congressiste est invité à contribuer, seront très attendues. Notre congrès nous ouvre un espace pour nous engager sur des enjeux forts et pour répondre aux injonctions politiques, mais aussi aux aspirations et aux attentes des Français.

Soyons au rendez-vous pour élaborer cette contribution collective !

Je souhaite le grand succès qu'elles méritent aux équipes du 119^e Congrès des Notaires de France.

Je souhaite également à chaque notaire de venir bénéficier, en septembre, de cet événement essentiel, moment de réflexion, moment de formation, moment de cohésion, où le notariat sait se mettre au service de l'intérêt général.



PRÉSIDENT
M^e Yves DELECRAZ



VICE-PRÉSIDENTE & TRÉSORIÈRE
M^e Marie-Gabrielle MIGEON-CROS



RAPPORTEUR GÉNÉRAL
M^e Eric CEVAER



COMMISSAIRE LOCALE
M^e Caroline GALIBERT



RESPONSABLE COMMUNICATION
M^e François CARRÉ



SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
Élisabeth DUPART-LAMBLIN



PROFESSEUR
Gwenaëlle DURAND-PASQUIER

LE DIRECTOIRE

RAPPORTEUR DE SYNTHÈSE



RAPPORTEUR
M^e Sophie LAMBERT



PRÉSIDENT
M^e Alexandre LEROUX



RAPPORTEUR
M^e Raphaël LÉONETTI



RAPPORTEUR
M^e Yann JUDEAU



PRÉSIDENT
M^e Xavier LIÈVRE



RAPPORTEUR
M^e Paul BERNARD



RAPPORTEUR
M^e Vincent MORATI



PRÉSIDENTE
M^e Agnès MAURIN



RAPPORTEUR
M^e Emmanuelle COURCHELLE

LES 3 COMMISSIONS



Programme

MARDI 26 SEPTEMBRE

17.00 - 19.00 • Accueil général : Retrait des dossiers /
Nouvelles inscriptions / Réimpression de badges • CID¹

MERCREDI 27 SEPTEMBRE

09.00 • Inauguration
08.00 - 20.00 • Accueil général / retrait des dossiers / Exposition permanente • CID¹
09.00 - 18.00 • Excursions • Demi-journées ou journée

PARCOURS DE FORMATION 1

Transversal

LOGEMENT : ACTUALITÉ & PERSPECTIVES

AUDITORIUM MICHEL D'ORNANO - CID

09.15 - 10.30

Le ZAN : approche pratique d'une révolution foncière en cours

Élise CARPENTIER • Soazic MARIE
Modérateur : M^e Alexandre LEROUX

10.35 - 12.35

Le logement et la vulnérabilité des personnes : anticipation et adaptation

Fanny GARCIA • Michel GRIMALDI
Modérateur : M^e Vincent MORATI

PARCOURS DE FORMATION 2

Spécialisé

LOGEMENT SOCIAL & NOUVEAUX CONTRATS

SALLE LEXINGTON - CID

09.15 - 10.30

Spécificités de la vente du logement social

Alice FUCHS-CESSOT
Modérateur : M^e Éric CEVAER

10.35 - 12.35

La co-promotion entre les organismes de logement sociaux ou intermédiaires (OLS/I) et les promoteurs

Jean-Jacques ANSAULT • Jean-François LAFAIX
Modérateur : M^e Raphaël LÉONETTI

PARCOURS DE FORMATION 3

Spécialisé

LOGEMENT EXISTANT : TRANSMISSION, PROTECTION, RÉNOVATION

SALLE DU CINÉMA - CASINO BARRIÈRE

09.15 - 10.30

Le logement, le couple, la séparation

Anne KARM • Marc NICOD
Modérateur : M^e Vincent MORATI

10.35 - 11.35

Le logement, le couple, le décès

Hélène MAZERON • M^e Sylvie FERRÉ-ANDRÉ
Modérateur : M^e Agnès MAURIN

11.35 - 12.35

L'entrepreneur individuel et son logement

Karl LAFAURIE • Nadège JULLIAN
Modérateur : M^e Emmanuelle COURCHELLE

12.00 - 14.30 • Déjeuner

- Formule 1 : Déjeuner assis sur inscription préalable • Casino Barrière
- Formule 2 : Déjeuner à emporter sur inscription préalable - Retrait au comptoir «Déjeuners à emporter» • CID • Niveau exposition
- Formule 3 : Formules de restauration souples, sans réservation : 2 bars snacking • CID • Niveau exposition

14.00 - 16.30

Locations nues ou meublées : approches juridiques et fiscales

Renaud MORTIER • M^e Yann JUDEAU

14.00 - 15.15

Le bail réel solidaire : un nouveau bail constitutif de droit réel à maîtriser

Norbert FOULQUIER • M^e Xavier LIÈVRE

15.15 - 16.30

Nouvelles formes d'habitat : habitat participatif / coliving / cohabitation intergénérationnelle

Vivien ZALEWSKI • Flora VERN
Modérateur : M^e Paul BERNARD

14.00 - 15.15

Rénovation et copropriété : aspects pratiques

Gwenaëlle DURAND-PASQUIER
Mathieu POUUMMARÈDE

15.15 - 16.30

Surélévation et copropriété : aspects pratiques

Charles GIJSBERS
Modérateur : M^e Alexandre LEROUX

16.30 - 17.00 • Pause

17.00 - 18.15

Les droits de préemption du locataire : comment éviter de se faire peur ?

Christelle COUTANT-LAPALUS
Mustapha MEKKI
Modérateur : M^e Yann JUDEAU

17.00 - 18.15

Contexte et pratique des clauses antispéculatives

Laurent LEVENEUR • Hugues PERINET-MARQUET
Modérateur : M^e Raphaël LÉONETTI

17.00 - 18.15

PLU et logement : aider vos clients à s'y retrouver

M^e Michèle RAUNET
Modérateur : M^e Éric CEVAER

17.00 - 20.00 • Cocktails sur les stands • CID • Niveau -2 /Espace Exposition

20.00 • Fermeture de l'exposition

3 jours à vivre sur place et/ou en ligne

JEUDI 28 SEPTEMBRE

08.00 - 20.00 • Accueil général / retrait des dossiers / Exposition permanente • CID¹
09.00 - 18.00 • Excursions • Demi-journées ou journée



09.00 - 12.00

PLÉNIÈRE • SÉANCE SOLENNELLE

Présence à confirmer lors de votre inscription

Diffusion simultanée et en duplex dans plusieurs salles

Philippe AUGIER
Maire de Deauville

M^e Catherine DECAEN
Présidente de la Chambre des notaires de la Cour d'Appel de Caen

M^e Yves DELECRAZ
Président

M^e Éric CEVAER
Rapporteur général

M^e Sophie SABOT-BARCET
Présidente
Conseil supérieur notariat

Éric DUPOND-MORETTI
Garde des Sceaux, ministre de la Justice

En direct :

- Centre International Deauville Niveau -2 / Auditorium Michel d'Ornano
Capacité limitée à 1 550 personnes

Diffusion en duplex :

- Centre International Deauville / Niveau -2 / Salle Lexington
- Casino Barrière Deauville / Salle du Cinéma
- Casino Barrière Deauville / Salle du Théâtre

VENDREDI 29 SEPTEMBRE



09.00 - 11.15

PLÉNIÈRE

COMMISSION 2 : FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT

M^e Xavier LIÈVRE
Président

M^e Yann JUDEAU
Rapporteur

M^e Paul BERNARD
Rapporteur

Centre International Deauville
Niveau -2 /
Auditorium Michel d'Ornano

11.15 - 12.00

COMMISSIONS 1 • 2 • 3
PROPOSITION COMMUNE

12.00 - 14.30 • Déjeuner

- Formule 1 : Déjeuner assis sur inscription préalable • Casino Barrière
- Formule 2 : Déjeuner à emporter sur inscription préalable – Retrait au comptoir «Déjeuners à emporter» • CID • Niveau exposition
- Formule 3 : Formules de restauration souples, sans réservation : 2 bars snacking • CID • Niveau exposition



14.00 - 14.30

PLÉNIÈRE

OUVERTURE OFFICIELLE DES TRAVAUX

Olivier KLEIN
Ministre délégué chargé de la Ville et du Logement
Sous réserve

CID

14.30 - 17.00

COMMISSION 1 : DÉVELOPPER L'OFFRE DE LOGEMENTS

M^e Alexandre LEROUX
Président

M^e Sophie LAMBERT
Rapporteur

M^e Raphaël LÉONETTI
Rapporteur

Centre International Deauville
Niveau -2 /
Auditorium Michel d'Ornano



14.00 - 16.30

COMMISSION 3 : PÉRENNISER SON LOGEMENT

M^e Agnès MAURIN
Présidente

M^e Vincent MORATI
Rapporteur

M^e Emmanuelle COURCHELLE
Rapporteur

Centre International Deauville
Niveau -2 /
Auditorium Michel d'Ornano

16.30 - 17.00 • SYNTHÈSE SCIENTIFIQUE

Gwenaëlle DURAND-PASQUIER • Rapporteur de synthèse

17.00 - 18.00 • GRAND TÉMOIN

Édouard PHILIPPE • Ancien Premier ministre • Maire du Havre

18.00 - 18.30 • CLÔTURE

M^e Yves DELECRAZ • Président

M^e Marie-Gabrielle MIGEON-CROS • Vice-Présidente

17.00 - 20.00 • Cocktails sur les stands

CID • Niveau -2 / Espace Exposition

20.00 • Fermeture de l'exposition

19.00 • Fermeture de l'exposition



PARCOURS DE FORMATION 1 TRANSVERSAL

Auditorium Michel d'Ornano - CID

LOGEMENT : ACTUALITÉ ET PERSPECTIVES

09.15 – 10.30 LE ZAN : APPROCHE PRATIQUE D'UNE RÉVOLUTION FONCIÈRE EN COURS



Élise CARPENTIER
Professeur
Université Aix-Marseille



Soazic MARIE
Maître de conférences
en droit public
Université Paris Est
Créteil

Sensibiliser aux enjeux induits par le ZAN 2021-2031 puis 2031-2050 • Appréhender la valorisation du foncier et du bâti existant dans les zones rurales, en présence comme en l'absence de PLU • Maîtriser les règles relatives aux changements de destination des constructions existantes dans ces zones • Connaître les opportunités offertes et les pièges à éviter • Quel statut pour la résidence de l'exploitant et les autres constructions nécessaires à l'exploitation ?

10.35 – 12.35 LE LOGEMENT ET LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES : ANTICIPATION ET ADAPTATION



Michel GRIMALDI
Professeur émérite
Université Paris II
Panthéon-Assas



Fanny GARCIA
Maître de conférences
Chargée de projets
Transition écologique
Université de NANTES

Appréhender les règles applicables aux actes de disposition du logement appartenant à un majeur vulnérable et l'essor de l'habilitation familiale, spéciale ou générale • Le mandat de protection future : revisite de ses caractéristiques et analyse de ses controverses dans l'arbitrage du logement • Maîtriser les règles d'accessibilité sans omettre les principaux cas particuliers (VEFA – contrat de travaux modificatifs ; maison individuelle) et leurs sanctions • Adapter l'acte d'acquisition d'un logement en vue de protéger la personne vulnérable ; adapter la vente d'un logement accessible ou évolutif.

14.00 – 16.30 LOCATIONS NUES OU MEUBLÉES : APPROCHES JURIDIQUES ET FISCALES



Renaud MORTIER
Professeur
Université Rennes 1



M^e Yann JUDEAU
Notaire

Identifier les points de convergence et de divergence des différents régimes juridiques de locations • Connaître la fiscalité applicable à chaque au bailleur immobilier d'un logement nu ou meublé (taxation des revenus, IFI, TVA, DMTG...) • Déterminer la forme de la société et identifier les stipulations statutaires clé selon qu'il s'agit de louer un logement nu ou meublé • Identifier le régime fiscal de la société (obligatoire ou optionnel) selon que la société loue un logement nu ou meublé.

17.00 – 18.15 LES DROITS DE PRÉEMPTION DU LOCATAIRE : COMMENT ÉVITER DE SE FAIRE PEUR ?



Christelle
COUTANT-LAPALUS
Professeur
Droit privé
Université de Bourgogne



Mustapha MEKKI
Professeur
Directeur général
INFN

Identifier le ou les droits de préemption du locataire applicable(s) lors de la vente d'un bien à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel (L. n° 89-462, 6 juil. 1989, art. 15 ; L. n° 75-1351, 31 déc. 1975, art. 10 et 10-1) • Interpréter les textes ambigus et analyser la jurisprudence récente relative au droit de préemption du locataire et plus particulièrement celle relative à la détermination du prix de vente en présence d'un intermédiaire • Identifier les difficultés liées à la détermination du champ d'application des droits de préemption du locataire et leurs modalités d'exercice ; dégager les bonnes pratiques.



UN TEMPS DE FORMATION

Le programme de formation est composé de 3 parcours totalisant 21 heures. Chaque parcours propose 4 à 6 cours de 1h15 à 2h30 qui se déroulent mercredi 27 septembre. Les cours sont conçus et modérés par les membres de l'équipe du 119e Congrès. Ils sont dispensés par des experts reconnus des matières enseignées.

Le participant choisit un parcours auquel il s'engage à participer en présentiel ou en ligne le mercredi 27 septembre 2023. Le participant a accès aux parcours de formation en replay quelques heures après le direct jusqu'au 20 septembre 2024.

Ce programme a reçu l'habilitation du Conseil Supérieur du Notariat (Numéro d'enregistrement 202301043, rubrique « Droit immobilier »). Il s'appuie sur ADNOV, organisme habilité à la formation professionnelle.

Certificat de réalisation de formation (ADNOV) ou Attestation de suivi de formation (ACNF). Modalités de délivrance : page 15, « Composez votre programme ».

Qui peut participer ? Ce programme est ouvert aux notaires, aux collaborateurs du notariat, aux professionnels du chiffre et du droit sans prérequis pédagogique pour en bénéficier.

Objectifs pédagogiques

- Améliorer la pratique professionnelle par la présentation dans chaque cours du droit positif, de la jurisprudence et d'exemples les plus rencontrés dans les études.
- Accéder au niveau de connaissances permettant de comprendre les enjeux des propositions qui seront débattues lors des 3 plénières.

Modalités d'organisation

ADNOV adressera au participant une convocation de formation à retourner signée.

Les salles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Il est conseillé de prendre contact avec l'organisation.

Service relations congressistes :

- Lundi au vendredi, 9.00-13.00 et 14.00-17.00
- Téléphone : +33 (0)1 44 69 25 42
- relations.congressistes@congresdesnotaires.fr

Les salles sont dotées de moyens de projection. Des supports de formation seront disponibles au plus tard le jour de la formation sur LA PLATEFORME CONGRES DES NOTAIRES DE FRANCE.



En collaboration avec

ADNOV

AV Formation



CAPITALISEZ 19H

au titre de la formation professionnelle :

12 heures en participant au Congrès.

7 heures en participant

au programme de formation.



**CONSULTEZ
LE PROGRAMME
DE FORMATION**

PARCOURS DE FORMATION 2 SPÉCIALISÉ

Salle Lexington - CID

LOGEMENT SOCIAL ET NOUVEAUX CONTRATS

09.15 – 10.30 SPÉCIFICITÉS DE LA VENTE DU LOGEMENT SOCIAL



Alice FUCHS-CESSOT

Maître de conférences en droit public
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis

Savoir identifier les logements soumis au régime impératif de la vente en HLM • Appréhender les conditions applicables à la mise en vente du bien (procédure de publicité, fixation du prix, classement des offres) et à l'acheteur et les clauses à insérer dans le contrat de vente • Appréhender les règles fiscales applicables à la vente de logements HLM • Identifier les particularités des sociétés de vente HLM.

10.35 – 12.35 LA CO-PROMOTION ENTRE LES ORGANISMES DE LOGEMENT SOCIAUX OU INTERMÉDIAIRES (OLS/I) ET LES PROMOTEURS



Jean-Jacques ANSAULT

Professeur
Université Paris II
Panthéon-Assas



Jean-François LAFaix

Professeur
Université de Strasbourg

Appréhender le contexte économique et juridique de développement des partenariats entre OLS/I et promoteurs • Maîtriser le cadre légal de constitution de sociétés de co-promotion • Écarter les risques relatifs à l'objet légal des OLS/I et à la commande publique • Connaître les principaux traits du régime juridique des formes de sociétés prévues par les textes, identifier l'espace de liberté offert aux associés dans l'écriture des statuts et pactes.

14.00 – 15.15 LE BAIL RÉEL SOLIDAIRE : UN NOUVEAU BAIL CONSTITUTIF DE DROIT RÉEL À MAÎTRISER



Norbert FOULQUIER

Directeur
GRIDAUH



M^e Xavier LIÈVRE

Notaire

Comprendre le nouveau droit réel constitué par le BRS • Savoir mettre en place le montage dans les opérations mixtes en BRS • Identifier les questions les plus usuellement posées par les ménages accédants et savoir y répondre.

15.15 – 16.30 NOUVELLES FORMES D'HABITAT : HABITAT PARTICIPATIF / COLIVING / COHABITATION INTERGÉNÉRATIONNELLE



Vivien ZALEWSKI

Maître de conférences
HDR
Droit privé et sciences
criminelles



Flora VERN

Enseignant-chercheur
Université de Glasgow

Présenter les différentes notions, leur encadrement juridique • Sensibiliser les notaires aux nouvelles aspirations des habitants et à la place que leur donne la loi • Présenter les montages sociétaires destinés à accueillir ces nouvelles formes d'habitat • Lister les points de blocages et les solutions qui pourraient émerger.

17.00 – 18.15 CONTEXTE ET PRATIQUE DES CLAUSES ANTISPÉCULATIVES



Laurent LEVENEUR

Professeur
Université Paris II
Panthéon-Assas



Hugues PERINET-MARQUET

Professeur émérite
Université Paris II
Panthéon-Assas

Appréhender le contexte économique et juridique de développement de ces clauses en faveur de la production de logements à prix maîtrisés • Connaître le cadre constitutionnel et légal de ces clauses au regard du droit de propriété • Maîtriser les techniques de droit civil susceptibles d'être mobilisées pour assurer l'efficacité de ces clauses • Identifier les autres aspects à prendre en compte dans la pratique de ces clauses.

PARCOURS DE FORMATION 3 SPÉCIALISÉ

Salle du cinéma - Casino Barrière

LOGEMENT EXISTANT : TRANSMISSION, PROTECTION, RÉNOVATION

09.15 – 10.30 LE LOGEMENT, LE COUPLE, LA SÉPARATION



Anne KARM

Professeur
Université Paris-Dauphine
PSL



Marc NICOD

Professeur
Droit privé et sciences
criminelles

Déterminer les mesures légales de protection du logement au cours de la séparation du couple et relever leurs limites • Envisager le sort du logement après la rupture conjugale et apprécier l'efficacité des accords conjugaux à ce titre • Préciser en matière de contribution aux charges du mariage ou du ménage, dans quelle mesure le financement de l'acquisition du logement peut susciter une créance conjugale • Cerner la place des accords conjugaux, ab initio ou en cours d'union, afin d'anticiper le règlement des comptes relatifs au financement du logement au temps de la rupture conjugale.

10.35 – 11.35 LE LOGEMENT, LE COUPLE, LE DÉCÈS



Hélène MAZERON

Chargée d'enseignement
AUREP



M^e Sylvie FERRE-ANDRÉ

Notaire agréée des
facultés de droit

Connaître et bien articuler entre eux les mécanismes légaux assurant la protection du logement • Découvrir les arrêts importants rendus en cette matière • Savoir détecter les situations dans lesquelles ces mécanismes sont insuffisants ou inexistantes • Mettre en place une stratégie efficace pour assurer dans tous les cas la sécurité maximale du survivant du couple.

11.35 – 12.35 L'ENTREPRENEUR INDIVIDUEL ET SON LOGEMENT



Karl LAFaurIE

Professeur
Université de Limoges



Nadège JULLIAN

Professeur
Droit privé et sciences
criminelles

Appréhender les nouveaux raisonnements liés à la loi Griset • Connaître les patrimoines séparés de l'entrepreneur individuel • Envisager les questions liées à ce nouveau statut • Comparer avec le statut du dirigeant social.

14.00 – 15.15 RÉNOVATION ET COPROPRIÉTÉ : ASPECTS PRATIQUES



Gwenaëlle DURAND-PASQUIER

Professeur
Université de Rennes



Matthieu POUMMARÈDE

Professeur
Université Toulouse 1
Capitole

Identifier les documents et actions préparatoires nécessaires à la rénovation de la copropriété (plans pluriannuels de travaux, CPE, diagnostics, etc.) • Maîtriser les processus de décision et les majorités requises pour la réalisation des travaux de rénovation • Savoir utiliser la boîte à outils juridiques de la rénovation (droit de surplomb, etc.).

15.15 – 16.30 SURÉLÉVATION ET COPROPRIÉTÉ : ASPECTS PRATIQUES



Charles GIJSBERS

Professeur
Université Paris II
Panthéon-Assas

Maîtriser le processus de la surélévation d'un immeuble, depuis son initiative jusqu'à la réalisation de l'opération de cession de lot(s), en passant par la modification des documents de la copropriété • Identifier les points de vigilance : règles de votes, purge du droit de priorité des copropriétaires, règles de taxation de la cession, création du lot transitoire, blocages juridiques, droits à indemnisation • Appréhender la spécificité de la cession du droit de surélévation couplée à la rénovation énergétique du bâtiment.

17.00 – 18.15 PLU ET LOGEMENT : AIDER VOS CLIENTS À S'Y RETROUVER



M^e Michèle RAUNET

Notaire

Identifier les règles applicables dans le PLU en cas d'extension ou transformation d'une maison individuelle • Identifier les règles applicables lors d'un projet de logement en zone naturelle (changement de destination, reconstruction à l'identique) • Déterminer les contraintes en matière de logement lors du développement d'un projet immobilier (savoir, une OAP sectorielle, servitude de mixité sociale, emplacement réservé...) • Savoir exposer à ses clients les procédures et dérogations permettant de développer des projets de logements.



Président
M^e Alexandre LEROUX
Notaire • Le Mans

Rapporteurs
M^e Sophie LAMBERT
Notaire • Antibes

M^e Raphaël LÉONETTI
Notaire • Paris



PLÉNIÈRE

UN TEMPS DE RÉFLEXION

de 14.30 à 17.00

C.I.D. Deauville • Auditorium Michel d'Ornano

DÉVELOPPER L'OFFRE DE LOGEMENTS

FAIRE MIEUX

Trop de sans-abris, beaucoup trop de mal logés : il faut produire plus de logements • Les lois, les règlements et les instruments de programmation sont nombreux, composant l'un de ces fameux « millefeuilles administratifs » • Les intervenants sont multiples, mais leur action trop souvent limitée pour des raisons statutaires ou réglementaires • La mise en œuvre des politiques du logement est-elle donc condamnée à la complexité ?

FAIRE AUTREMENT

La production de logements ne peut omettre les impératifs sociétaux et environnementaux de notre siècle • Il faut, quoi qu'il en coûte, faciliter la surélévation des bâtiments (**la ville sur la ville**) ou l'évolution de leur usage (**la ville dans la ville**) et ne jamais oublier que le logement n'est rien s'il ne s'inscrit pas dans le cadre, plus large, de l'habitat : **la ville du quart d'heure**, où travail, services et loisirs sont toujours à quinze minutes maximum du logement, doit devenir réalité.

8

DÉFINIR LES OBJECTIFS

Dans les villes de l'an 2000, la vie sera bien plus facile...

(Michel Berger, Luc Plamondon, Starmania, 1979)

Les politiques du logement se déclinent au niveau local dans les documents de programmation dont il convient de démêler l'écheveau parfois complexe. Au côté d'outils bien connus (expropriation, droit de préemption), des outils spécifiques peuvent être utilisés pour produire du logement : réserves foncières, urbanisme transitoire, fonds de réhabilitation des friches industrielles, certificat de projet. Pour favoriser la création de logements, une procédure intégrée peut dès à présent être utilisée par les opérateurs. Et bientôt les Autorités Organisatrices de l'Habitat pourront coordonner l'action des différents intervenants dans le domaine du logement.

ENGAGER LES OPÉRATIONS

Dans la conquête du logement, les collectivités locales ne sont pas seules.

Au côté d'organismes traditionnels comme les Organismes de Logement Social de nouveaux acteurs apportent leur soutien. L'Établissement Public Foncier permet l'acquisition de terrains ou d'immeubles trop onéreux pour le budget de bien des communes, pourtant déficitaires en logements sociaux ; et les Organismes de Foncier Solidaire agréés par l'État sont les seuls à pouvoir engager des opérations en Bail Réel Solidaire. La collaboration entre opérateurs publics et privés existe mais demeure limitée. L'intérêt général du logement ne commande-t-il pas, pourtant, de la développer ?

PRODUIRE SANS CONSTRUIRE

La protection de notre environnement doit s'accompagner d'un effort de sobriété foncière.

C'est le sens de l'objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette des sols) fixé pour 2050. C'est un appel à une grande inventivité architecturale, à laquelle le Droit doit emboîter le pas. La mobilisation de l'existant n'est plus une option.

Pour produire les logements qui nous font défaut, le changement d'affectation des bureaux, dont les surfaces se réduisent en raison du télétravail, la surélévation, la réversibilité des constructions, où l'on pourrait dès l'origine autoriser plusieurs usages, deviennent une priorité.





Président
M^e Xavier LIÈVRE
Notaire • Paris

Rapporteurs
M^e Paul BERNARD
Notaire • Le Mans

M^e Yann JUDEAU
Notaire • Plouvorn



PLÉNIÈRE

UN TEMPS DE RÉFLEXION

de 09.00 à 11.15

C.I.D. Deauville • Auditorium Michel d'Ornano

FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT

FAIRE MIEUX

Chacun convient qu'il faut protéger le locataire d'un logement ; mais trois statuts différents (location nue, location meublée, bail mobilité), tous trois impératifs, sont-ils indispensables pour y parvenir ? • Du côté des bailleurs, les distinctions fiscales entre professionnel et non professionnel, entre location nue et location meublée sont-elles toujours pertinentes ? • Et l'accession à la propriété, surtout en zone tendue, ne peut-elle être facilitée autrement que par des aides et subventions ? Des formules d'accession progressives déjà existantes mériteraient d'être encouragées.

FAIRE AUTREMENT

À l'instar de certaines législations étrangères, l'investisseur qui acquiert un logement pour le mettre sur le marché locatif ne pourrait-il être considéré comme un entrepreneur ? Globalement, il en retirerait une imposition moins lourde de ses revenus, le Trésor public se rattrapant sur l'imposition de la plus-value au jour de la revente • Les aides à l'accession à la propriété sont indispensables ; mais elles ne doivent pas se transformer en appels à la plus-value ! Il convient donc de mettre au point un dispositif de régulation du prix de revente de tout logement acquis au moyen d'une telle aide.

SIMPLIFIER ET SÉCURISER LA LOCATION

« En France, le rêve de la majorité de la population est de devenir propriétaire, et à peu près 60 % le font ».

(Jean Viard, sociologue, interviewé sur France Info le 7 janvier 2023).

Il est donc tout à fait légitime de sécuriser les rapports locatifs, tout en ouvrant aux locataires des voies d'accès à l'accession à la propriété. En termes de sécurité, la loi française protège efficacement le locataire, et plus encore celui d'un logement social.

En termes d'accession à la propriété, une simplification serait bienvenue quant aux différents droits de préemption du locataire, qui parfois se cumulent inutilement.

RÉORIENTER L'INVESTISSEMENT VERS LE LOGEMENT INTERMÉDIAIRE

« On peut parler de quasi-disparition du paysage immobilier d'une offre intermédiaire spontanée remplacée par la production de logements portée par des particuliers investissant dans l'immobilier locatif sur incitation fiscale et par une augmentation du parc social ».

(Rapport IGF / CGEDD, avril 2021).

Le parc français de logements sociaux est important ; mais, tout ne peut pas reposer sur lui. Or, en trente ans, la part des investisseurs institutionnels (sociétés foncières, compagnies d'assurances...) dans le parc locatif privé a fondu comme neige au soleil. Aujourd'hui, certains ménages peinent à se loger, disposant de ressources trop importantes pour prétendre à un logement social, mais insuffisantes pour s'acquitter d'un loyer dans le parc privé. Il est urgent d'inciter ces institutionnels à se repositionner de façon pérenne sur le logement intermédiaire.

DÉVELOPPER L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIÉTÉ

Pourquoi les Organismes de Logement Social n'aideraient-ils pas leurs usagers à réaliser leur rêve d'accession à la propriété ?

Plusieurs formules juridiques, encore peu connues, leurs sont ouvertes. Parmi elles, le Bail Réel Solidaire semble promis à un grand avenir. Ce nouveau contrat, essentiellement dédié au logement, permet à un organisme de foncier solidaire (OFS)* de « porter », pour une durée indéfiniment renouvelable, le poids financier de l'assiette foncière d'un ensemble immobilier. On peut ainsi vendre les logements aux accédants à un prix décoté, en prévoyant les clauses nécessaires pour prévenir l'effet d'aubaine (clauses antispéculatives). Ce type de contrat est appelé à se multiplier : tout notaire doit en connaître le mécanisme.

* Organisme spécialement agréé.





Présidente
M^e Agnès MAURIN
Notaire • Gignac

Rapporteurs
M^e Emmanuelle COURCHELLE
Notaire • Saint-André-Lez-Lille

M^e Vincent MORATI
Notaire • Annecy



PLÉNIÈRE

UN TEMPS DE RÉFLEXION

de 14.00 à 16.30

C.I.D. Deauville • Auditorium Michel d'Ornano

PÉRENNISER SON LOGEMENT

FAIRE MIEUX

Depuis les réformes de 2000 et 2006, le logement du conjoint survivant et, dans une moindre mesure, du partenaire d'un Pacs, est particulièrement protégé. N'est-il pas singulier que cette protection disparaisse en présence d'un droit de retour ? Inversement, tous les praticiens constatent qu'au cours d'une procédure de divorce l'article 215 al.3, qui protège le logement familial, est parfois invoqué à mauvais escient pour paralyser la vente d'un immeuble propre ou personnel à l'un des époux. Le plus souvent, l'époux vendeur doit céder, sous cette contrainte, à d'autres prétentions dans la négociation des conditions du divorce. Il y a là un vrai détournement de l'objet de la protection du logement de la famille, qui mériterait d'être corrigé.

FAIRE AUTREMENT

On estime qu'en France, aujourd'hui, 100.000 personnes ont adopté un mode de logement alternatif. Aux côtés de la traditionnelle roulotte, du camping-car ou de la péniche, des formes alternatives de logement font leur apparition, venues de l'étranger (yourte) ou totalement nouvelles (tiny house, éco-dôme, maison organique et semi-enterrée...). Le droit de l'urbanisme s'est adapté à l'implantation de ces nouveaux habitats ; selon le cas, il les assimile à des constructions, ou prescrit des autorisations particulières. Il n'en va pas de même du droit civil. À l'égard des habitats alternatifs, des questions telles que celle de l'application de l'article 215 al. 3 ou des droits au logement du conjoint survivant ne sont pas tranchées. Elles devront pourtant l'être, car c'est bien la sécurité juridique de leurs habitants qui est en cause.

PROTÉGER SON LOGEMENT

Premier, sinon unique actif d'une grande majorité de patrimoines, le logement doit être préservé.

Globalement, le législateur a bien organisé cette protection. Mais elle peut comporter quelques failles. Ainsi, au terme d'une longue évolution, le logement de l'entrepreneur individuel, autrefois siège de tous les dangers, semble aujourd'hui mieux protégé que celui du dirigeant de société commerciale. Dès à présent le conseil du notaire au chef d'entreprise doit être adapté en conséquence.

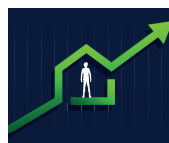
Les créations d'entreprises individuelles sous le régime de micro-entrepreneur augmentent plus fortement (+34,4 %) que les créations de sociétés (+30,0 %) et les créations d'entreprises individuelles classiques (+6,0 %).
(INSEE - juin 2021)



CONSERVER SON LOGEMENT

105 ans, c'est la durée maximale autorisée pour le remboursement d'un prêt immobilier en Suède.

Besoin fondamental, le logement peut se transformer en une salubre ressource. L'habitant, surtout lorsqu'il vieillit, peut en effet l'utiliser pour se procurer les moyens nécessaires afin de s'y maintenir. On songe, bien sûr à la vente « en viager » ou à la vente de la nue-propriété. Comme d'autres formules disponibles pour monétiser le logement tout en en conservant l'usage, elle appelle un effort de sécurisation. D'autres contrats, tels que le prêt viager hypothécaire, pourraient être étendus au logement. Et, finalement, ne pourrait-on concevoir des prêts dédiés au financement du logement et consentis, pour partie au moins, sur une durée excédant l'espérance de vie du débiteur ? Transmettre son logement assorti d'un passif à rembourser n'est pas nécessairement une opération ruineuse.



ADAPTER SON LOGEMENT

Un homme avait vécu longtemps, il voyait s'ajouter les ans...

(Michel Billé, *Le vieillard et ses liens*)

L'habitant vieillit. Les statistiques le prouvent : les structures collectives actuellement disponibles ne suffisent pas à accueillir la cohorte des seniors dont l'arrivée se profile inexorablement. Si l'on ajoute que le maintien à domicile est ardemment souhaité par une immense majorité de français, la réalisation de travaux d'adaptation des logements au vieillissement n'est plus une option, mais un impératif. Il en va de même de l'adaptation au handicap. Le logement vieillit aussi. Il doit être adapté aux nécessités environnementales. Par le passé, trop de critères qualitatifs ont été négligés : taille des pièces, logements traversants, logements bien isolés, etc. Il est possible, voire indispensable, de l'adapter à ces évolutions. **Le Droit doit accompagner ces nécessaires adaptations.**



UN TEMPS DE GESTION



Vous allez découvrir ou redécouvrir le CID (Centre international Deauville), un splendide bâtiment situé en bord de mer, en face du casino de Deauville, en centre-ville. Il est entouré d'un parc hôtelier important et de tous les services qui rendent les déplacements faciles dans un périmètre resserré.



140 PARTENAIRES DE LA GESTION QUOTIDIENNE DE VOTRE ACTIVITÉ RÉUNIS EN UN LIEU UNIQUE.

• CONSULTATIONS JURIDIQUES

- RÉPONSES EN LIGNE
- DÉMATÉRIALISATION D'ANNONCE
- RENOUELEMENT D'ANNUAIRE
- CHAMBRE NATIONALE DES COMMISSAIRES DE JUSTICE
- CNAF
- LA GAZETTE SOLUTIONS
- LEGAL2DIGITAL
- MEDIALEX
- VILLAGE DES 5 CRIDON

• ÉDITEURS

- ANNUAIRE OFFICIEL DU NOTARIAT
- CRIDON LYON - LAMY LIAISONS - LEXBASE
- ÉDITIONS LANGLOÏS - LE BAREME RAPIDE®
- ELLIPSES - RCCI
- FRANCE ÉDITION
- JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS
- LAMY LIAISONS - LEXBASE
- LEFEBVRE DALLOZ
- LEXISNEXIS
- LEXTENSO
- NEONOTARIO
- SAS DEPIESSE
- SEPTTEO SOLUTIONS POUR NOTAIRES

• FORMALITÉS • BANQUES • PATRIMOINE • ASSURANCES

- ACCREDITECO
- APGIS
- BANQUE DES TERRITOIRES
- BARÈME VIAGER DAUBRY [N]
- EXPONENS VOLENTIS [N]
- LSN ASSURANCES
- MBS FORMALITÉS [N]
- MCEN
- NICOLE ET COLETTE
- SARF
- TEVEA INTERNATIONAL
- UNOFI

• GÉNÉALOGIE

- ARCHIVES GÉNÉALOGIQUES ANDRIVEAU
- COUTOT-ROEHRIG
- EDG - ÉDOUARD DERVILLE GÉNÉALOGIE [N]
- ÉTUDE ADD ASSOCIÉS
- ÉTUDE GÉNÉALOGIQUE GUÉNIFEY
- GÉNÉALOGISTES DE FRANCE

• GESTION DES ACHATS

- IMPRIMERIE ROMEFORT ET FILS
- NOT COURRIER

• IMMOBILIER • URBANISME

- ACTION LOGEMENT [N]
- CONFÉDÉRATION DES EXPERTS FONCIERS [N]
- GIN DE FRANCE
- MONETIVIA
- NOTARIAT SERVICES / 36 HEURES • IMMO
- NOTA RISQUES URBA
- SCIC LES 3 COLONNES DU MAINTIEN AU DOMICILE [N]

• INSTANCES NOTARIALES

- CAISSE DE PRÉVOYANCE ET RETRAITE DES NOTAIRES
- CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS
- CONSEIL SUPÉRIEUR DU NOTARIAT
- CRPCEN
- INSTITUT NATIONAL DES FORMATIONS NOTARIALES
- NCE JURISVIN
- SYNDICAT NATIONAL DES NOTAIRES UNNE [N]

• MANAGEMENT ET ACTIVITÉS

- GR NOTARIM
- HEXA DEBARRAS [N]
- INAFON - INSTITUT NOTARIAL DE FORMATION
- LIONS
- MANAGE'NOTE
- NOTAIRES OFFICE
- PLANOT
- VILLAGE DES NOTAIRES & PATRIMOINE
- VINS+VINS

• PHILANTHROPIE ET GÉNÉROSITÉ

- ACTION CONTRE LA FAIM
- ASSOCIATION DE PRÉVOYANCE DU NOTARIAT DE FRANCE
- ASSOCIATION LES OEUVRES DE LA MIE DE PAIN
- ASSOCIATION STÉPHANE LAMART
- ASSOCIATION VALENTIN HAÛY
- CROIX-ROUGE FRANÇAISE
- FÉDÉRATION DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DE FRANCE
- FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CARDIOLOGIE
- FONDATION ABBÉ PIERRE
- FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL
- FONDATION ARC POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER
- FONDATION ASSISTANCE AUX ANIMAUX
- FONDATION CLAUDE POMPIDOU
- FONDATION DE FRANCE
- FONDATION FRANÇAISE DE L'ORDRE DE MALTE
- FONDATION JÉRÔME LEJEUNE
- FONDATION LE REFUGE
- FONDATION LOUIS LÉPINE
- FONDATION PERCE-NEIGE
- FONDS DE DOTATION L214 POUR LA DÉFENSE DES ANIMAUX
- GUSTAVE ROUSSY
- HABITAT ET HUMANISME
- HANDICAP INTERNATIONAL
- INSTITUT COCHIN DE RECHERCHE BIOMÉDICALE [N]
- INSTITUT CURIE
- LA SPA
- LE SOUVENIR FRANÇAIS
- LES JÉSUITES
- LES RESTAURANTS DU COEUR - LES RELAIS DU COEUR
- LES SAUVETEURS EN MER

- LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
- OEUVRE DES PUPILLES ORPHELINS ET FONDS D'ENTRAIDE DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE
- ORPHELINAT DE LA RATP
- ORPHÉOPOLIS / ORPHELINAT DE LA POLICE
- OSE - OEUVRE DE SECOURS AUX ENFANTS
- SECOURS CATHOLIQUE
- SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU CANCER

• UNIVERS NUMÉRIQUE

• INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION

- ADNOV
- ADSN
- BEEMO TECHNOLOGIE
- CVT - VFLIT
- DOCAPOSTE - AR24
- FIDUCIAL
- FICHORGA
- GEOFONCIER
- HSM FRANCE
- INTELLIG'IA
- MAGIC NOTARY
- NAVISTA
- NOTALOGIC
- NOTASOLUTIONS / NS SOFT
- ONE OPERATEUR
- PARIS NOTAIRES SERVICES
- PRICEHUBBLE
- QUAI DES NOTAIRES
- QUALIOM ECO [N]
- RISO FRANCE
- XELIANS DIGITAL

120° CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE - 2024

• AGENCES DE COMMUNICATION

- LA NEWS COMPANY [N]
- PIXEL IMPACT [N]
- POSITIVE COMPAGNIE [N]
- WEBINOT [N]

• INITIATIVES RSE

- FÉDÉRATION NATIONALE SOLIDARITÉ FEMMES [N]
- NOTAIRES AU FEMININ.COM

• RECRUTEMENT, COACHING, RH

- AUDACE & AUTHENTICITÉ
- GROUPE FINAXIM [N]
- HRVP CONSEIL ET COACHING
- NÉMÉSIS FORMATION NOTARIALE [N]

• START-UPS

- ARRAGO [N]
- BEEHAVE [N]
- E-H2 [N]
- IN-MEMORY [N]
- OMEMOM [N]
- LEGAPASS [N]
- SOLAL TECH [N]
- WYBOT CYBERSÉCURITÉ [N]



Inscrivez-vous



Capitalisez 19h
au titre de la formation
professionnelle :
12 heures en participant
au Congrès.
7 heures en participant
au programme
de formation.

12

Suivez en ligne



@CongresNotaires



Congrès des notaires
de France



@congresdesnotaires



Congrès des Notaires

VOTRE LIEU DE CONGRÈS

Centre International de Deauville (C.I.D) – 1, avenue Lucien Barrière - 14800 Deauville

VOTRE INSCRIPTION

En ligne - www.congresdesnotaires.fr, rubrique « S'inscrire ». Règlement possible par CB, chèque ou virement (jusqu'au 11 septembre inclus pour les notaires ou collaborateurs hors de France ; jusqu'au 15 septembre inclus pour les autres participants). Après ces dates, règlement par CB uniquement.

Sur place - Accueil général du C.I.D

Mardi 26 septembre de 17.00 – 19.00 / Mercredi 27, jeudi 28 et vendredi 29 septembre de 08.00-20.00.

- Aucun règlement en espèces ne sera accepté.
- Règlement uniquement par carte bancaire ou chèque.
- Inscription au programme de formation (formule en présentiel uniquement, dans la limite des places disponibles) : mardi 26 septembre de 17.00 – 19.00 et mercredi 27 septembre 08.00 à 08.45 (début des parcours de formation à 09.15).

À NOTER

- Séance solennelle jeudi 28 septembre (formule en présentiel).
- L'accès à la Séance solennelle est inclus dans les droits d'inscription au Congrès.
- Pour des raisons d'organisation en raison de la capacité d'accueil limitée à 1 550 personnes de l'auditorium principal, trois autres espaces retransmettront en duplex cette cérémonie. Il est impératif de confirmer votre présence lors de votre inscription.

VOTRE HÉBERGEMENT

- Consultez et réservez directement sur www.congresdesnotaires.fr/, rubrique « Se loger » ou contactez l'agence Bnetwork, agence officielle d'hébergement du 119^e Congrès : Tatiana Cuffel, notaires@bnetwork.com ou +33 4 97 06 03 24.

VENIR À DEAUVILLE

En avion : aéroport de Deauville-Normandie ou à 45 kms : aéroports Caen-Carpiquet et Le Havre-Octeville. Code de réduction 39619AF sur vols Air France et KLM sur www.globalmeetings.airfranceklm.com

En train : gare de Deauville-Trouville. Réservation : www.sncf-connect.com ou Trainline.

En voiture : autoroute A13 ou A29.

PENDANT LE CONGRÈS

Restauration

- Au C.I.D – niveau exposition
- Accès libre, sur place et à emporter : bar, snacking, salades, sandwiches, desserts, pâtisseries.
- Sur réservation lors de votre inscription : déjeuner à emporter (point de retrait au C.I.D).
- Au Casino Barrière : Sur réservation lors de votre inscription : déjeuner assis et servi.

Navettes gratuites

Vous avez réservé votre hébergement par l'intermédiaire de Bnetwork, agence officielle d'hébergement du 119^e Congrès : un service navettes desservira les hôtels situés à plus de 20 minutes à pied du CID et/ou des lieux de soirées. Information horaires, points de rendez-vous : Point Info, C.I.D.

Stationnement

Parkings gratuits souterrains et couverts : Parking Indigo Deauville Parc Lais De Mer (rue Raynaldo Hahn, entre tennis et club hippique / capacité : 1 000 places) et Parking Indigo Deauville CID (rue Sem entre CID et Thalasso). Informations stationnement : <https://www.mairie-deauville.fr/ville/stationnement>

Taxis :

Centrale de réservation basée à la gare de Deauville Trouville : 02 31 87 11 11

ANNULATION

- Assurance individuelle participants : l'ACNF vous recommande de souscrire une assurance annulation.
- Formulaire proposé lors de votre inscription en ligne ou accessible en téléchargement après votre inscription (PLATEFORME CONGRES DES NOTAIRES DE FRANCE, rubrique « Dossier congressiste »).
- Toute demande d'annulation se fait par mail : relations.congressistes@congresdesnotaires.fr
- Remboursement intégral (sauf frais de dossier) jusqu'au vendredi 25 août 2023 inclus. Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

Consulter les Conditions Générales de Vente



Congrès



Programme
de formation

BESOIN D'AIDE ?